

Avant la Révolution, Saint-Didier était administré par quinze consuls nommés chaque année, un jour de dimanche, à l'issue de la messe, par les consuls en exercice, assistés des principaux habitants. Ces fonctionnaires étaient chargés non-seulement de l'administration municipale, mais encore de la perception des impôts. Le lum'nier, auquel était confiée la gestion des biens de la fabrique, était nommé de même, chaque année, à l'issue de la messe, par le curé et les notables de la paroisse. Toutes ces élections étaient constatées dans un acte dressé par un notaire de la baronnie (1).

Aux assemblées générales tenues à Lyon, aux mois de mars et d'avril 1789, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux, les représentants du tiers-état, pour la paroisse et communauté de Saint-Didier-sous-Riverie, furent les sieurs Jean Vindry et Pierre Buer, laboureurs, et Pierre Chapoton cordonnier. Dans l'ordre du clergé, M. Claude Borderon, prêtre curé de la paroisse de Saint-Didier-sous-Riverie et de Sainte-Catherine, se fit représenter par M. Doutré, curé de Saint-Maurice-sur-Dargoire (2).

Sous la Terreur, Saint-Didier-sous-Riverie vit substituer à son ancien nom celui de *Basse-Montagne*. A la même époque, M. Claude Joseph Perronet de Beaupré, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine, et Jean-François Delanglade, notaire, demeurant tous deux à Saint-Didier, furent l'un et l'autre victimes des vengeances révolutionnaires (3).

(1) Actes divers aux minutes du notariat de Riverie.

(2) Procès-verbaux des séances générales des trois ordres, p. 26 et 61.

(3) Liste générale des contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie, p. 70 et 93